

Loi Climat : les députés votent pour l'étiquetage environnemental dans l'habillement

Il s'agit du premier des 126 articles du projet de loi Climat examiné en première lecture.

Publié le 01/04/2021 11:30 Mis à jour le 01/04/2021 11:37



Un slogan lors de la marche pour le climat à Perpignan, le 28 mars 2021. (JEANNE MERCIER / HANS LUCAS / AFP)

L'Assemblée nationale a voté, mercredi 31 mars, en faveur d'un étiquetage environnemental sur les produits : un "score carbone" mis en place en "priorité" dans le secteur de l'habillement, sous forme d'expérimentation, en vue d'une obligation. Les députés ont attendu le troisième jour des débats pour voter par 93 voix contre 28 le premier des 126 articles du projet de loi Climat examiné en première lecture.

Il vise à mettre en place un "CO2 score", guidant le comportement des consommateurs, comme peut le faire le "nutri-score" dans l'alimentaire. L'Assemblée a voté un amendement LREM de Nathalie Sarles pour que cet affichage environnemental soit "mis en œuvre le plus rapidement possible dans l'industrie du textile", afin "d'inciter les marques à travailler avec des pays vertueux".

L'article 2 validé à l'unanimité

Puis les députés ont soutenu un amendement du "marcheur" Jean-Charles Colas Roy pour réserver l'utilisation du "*drapeau français bleu-blanc-rouge*" dans l'étiquetage du textile aux produits fabriqués intégralement en France, à toutes les étapes de la confection.

Dans la soirée, l'Assemblée a voté par 70 voix pour (et zéro contre) l'article 2 sur l'éducation au développement durable, visant à "*préparer les élèves à devenir des citoyens responsables*". Un amendement LREM visant à inscrire les enjeux "*sanitaires*" comme directement liés aux enjeux "*environnementaux*" a été adopté, ainsi qu'un autre permettant d'intégrer le "*respect du vivant*" à cette éducation.